



Fait à Strasbourg, le 29 août 2014

Michel HOFF, président

## Avis n° 105

### Liste Rouge des odonates, orthoptères, rhopalocères et zygènes en Alsace

Réunion du 14 mars 2014, point 5

#### Le contexte

La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet du risque d'extinction des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous espèces, sur la base des connaissances scientifiques disponibles. Son but essentiel est d'identifier les priorités de conservation, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Au niveau national, la Liste Rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations. Cet inventaire de référence contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la conservation des espèces en France.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes Rouges régionales voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de leur conservation.

En Alsace, un livre regroupant les Listes Rouges des 15 groupes taxonomiques suivants : mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, crustacés décapodes et branchiopodes, rhopalocères et zygènes, orthoptères, libellules, mollusques, champignons, plantes à fleurs, fougères et habitats a été publié en 2003. L'élaboration de nouvelles Listes Rouges est engagée sur la base de la méthodologie UICN. Deux groupes supplémentaires sont étudiés, les apidés et les syrphes qui font l'objet de pré-Listes Rouges.

Le CSRPN est invité à accompagner cette démarche. Son avis est sollicité sur la méthodologie générale. Il est ensuite consulté sur l'application de la méthodologie à chacun des groupes taxonomiques. À noter la particularité du travail mené sur les habitats qui doit faire l'objet d'un examen indépendant concernant la



méthodologie.

Le présent avis concerne les odonates, orthoptères, rhopalocères et zygènes .

## Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **la méthodologie UICN est-elle correctement mise en œuvre pour ce qui concerne les groupes d'espèces concernés ?**
- **la démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée sont-elles de nature à aboutir à une liste pertinente ?**
- **les Listes Rouges proposées reflètent-elles le degré de menace pesant réellement sur les espèces ?**

## Supports de réflexion

- les Listes Rouges odonates, orthoptères, rhopalocères et zygènes datées de février 2014 et les tableaux complémentaires apportant la justification des choix de classification réalisée ;
- les avis UICN du 10/03/2014 sur la méthodologie et la démarche de mise en œuvre pour l'élaboration des Listes Rouges concernées d'Alsace ;
- la présentation faite par les représentants de l'association odonat le 14 mars 2014 sur la base de diaporamas ;
- les réponses aux questions posées par les membres du CSRPN.

## Analyse

### Pour les odonates :

Le statut de 69 espèces a été analysé selon la méthodologie UICN. 4 espèces figurent dans la catégorie CR, soit, « en danger critique », 5 dans la catégorie EN soit, « en danger », 11 dans la catégorie VU, soit « vulnérable », 6 dans la catégorie NT, soit « quasi menacée », 37 dans la catégorie LC, soit « préoccupation mineure », 2 dans la catégorie DD, soit « données insuffisantes ». 4 espèces n'ont pas été évaluées et ont été classées NA, soit « non applicable ».

### Pour les orthoptères :

Le statut de 64 taxons a été analysé selon la méthodologie de l'UICN. 5 figurent dans la catégorie « en danger critique » (CR), 8 « en danger » (EN), 6 « vulnérable » (VU), 13 « quasi menacée » (NT), 27 « préoccupation mineure » (LC), 1 « données insuffisantes » (DD). 4 taxons n'ont pas été évalués et ont été





classés dans la catégorie "Non applicable". Ce cas de figure concerne les taxons introduits après 1500 et ceux apparus depuis moins de 10 ans. 4 autres espèces sont mentionnées dans la littérature sans que leur présence n'ait été confirmée depuis ; elles portent la mention « Espèces citées dans la littérature sans présence attestée ». Ces espèces ne sont pas considérées dans le décompte global des taxons.

#### Pour les rhopalocères et zygènes

Le statut de 150 taxons a été analysé selon la méthodologie de l'UICN. 14 figurent dans la catégorie « disparue au niveau régional » (RE), 14 « en danger critique » (CR), 16 « en danger » (EN), 18 « vulnérable » (VU), 25 « quasi menacée » (NT), 56 « préoccupation mineure » (LC), 3 « données insuffisantes » (DD). 4 taxons n'ont pas été évalués et ont été classés dans la catégorie "Non applicable". Ce cas de figure concerne les taxons introduits après 1500, les taxons occasionnels et non implantés dans la région, et les taxons apparus depuis moins de 10 ans. Deux taxons rattachés à la même espèce ont fait l'objet d'une évaluation particulière au vu de leur statut particulièrement menacé en Alsace : *Maculinea alcon alcon* et *Maculinea alcon rebeli*. 17 autres espèces sont mentionnées dans la littérature sans que leur présence n'ait été confirmée depuis ; elles sont réunies page 10 avec la mention « Espèces citées dans la littérature sans présence attestée » et ne sont pas considérées dans le décompte global des taxons.

L'avis croisé de plusieurs experts a été réuni en comité d'évaluation. Chaque comité d'experts était accompagné d'un évaluateur (ODONAT) lors de l'élaboration des listes. Les listes présentées au CSRPN bénéficient chacune d'un avis favorable de l'UICN daté du 10 mars 2014.

L'ensemble des données (passées et actuelles) permettant d'obtenir une image fidèle de la connaissance actuelle sur les espèces dans la région ainsi qu'un aperçu de la situation de l'espèce dans un passé récent (généralement sur les 10 dernières années) a été mobilisé.

Les informations sur les possibilités d'échanges entre les populations régionales et extra-régionales ont été recherchées, et, compte tenu des résultats, il a été considéré qu'aucun ajustement de catégorie n'était justifié.

Les listes des espèces présentes dans la région ont été correctement établies. Elles sont cohérentes avec le référentiel taxonomique TaxRef 7.0.

Chaque comité d'évaluation s'est assuré de la validité de l'ensemble des données utilisées, de l'objectivité de l'utilisation des critères et catégories de l'UICN sur la base des seuils numériques définis.

Les résultats obtenus reflètent l'état de menace actuel mesurable pesant sur les espèces en Alsace.

Les catégories définies au niveau régional sont cohérentes avec celles définies aux niveaux national et mondial compte tenu des particularités du territoire régional.



## Avis

Le CSRPN considère que :

- **la méthodologie UICN est correctement mise en œuvre ;**
- **l'utilisation des critères est d'une manière générale bien justifiée, et les critères bien appliqués ;**
- **la démarche d'élaboration de la Liste Rouge est de nature à aboutir à un liste pertinente pour les espèces concernées en Alsace ;**
- **les Listes Rouges proposée reflètent le degré de menace pesant sur les espèces, compte tenu des connaissances mobilisables.**

## Recommandations

Le CSRPN recommande :

- de préciser que certaines menaces n'ont pas été utilisées (par exemple, le changement climatique) d'où un classement probablement trop optimiste pour certaines espèces des climats froids dans le cas de l'exemple de menace cité ;
- de mettre en œuvre des méthodes spécifiques pour appréhender les conséquences de ces menaces, par exemple, les méthodes prédictives ;
- de vérifier la justification d'espèces éteintes ou disparues ;
- de préciser la vulnérabilité particulière des espèces en limite d'aire de répartition ;
- d'inciter les experts à étendre leurs champs d'investigation à d'autres groupes taxonomiques, tels les papillons nocturnes.